

# Aider Guelph à viser le vert, une maison à la fois



Réduire les émissions  
de GES et rendre  
votre maison plus  
confortable



Économiser de l'énergie  
et de l'argent sur les  
services publics



Des rénovations de  
faible carbone plus  
abordables pour votre  
maison

Ce programme soutient la ville

**vers son objectif de  
devenir une collectivité à  
d'atteindre la  
carboneutralité d'ici 2050 !**

## Se renseigner sur le programme

[guelph.ca/greenerhomes](http://guelph.ca/greenerhomes)

## Communiquez avec nous

[guelphgreenerhomes@guelph.ca](mailto:guelphgreenerhomes@guelph.ca)

519-822-1260 poste 3984

TTY 519-826-9771

Suivez-nous et joignez-vous à la conversation



@CityofGuelph

#GuelphGreenerHomes

**FCM**

Ce projet a été réalisé grâce au soutien  
financier du Fonds municipal vert, une  
dotation créée par le gouvernement du  
Canada à la Fédération canadienne des  
municipalités.

Des formats accessibles sont disponibles sur demande.

# Guelph Greener Homes

**Prêt sans intérêt  
jusqu'à 50'000 \$<sup>1</sup>**

pour aider à couvrir les  
frais des améliorations  
écoénergétiques.



**Savoir plus !**



CITY OF  
**Guelph**  
Making a Difference

Quelles améliorations écoénergétiques sont admissibles ?

Êtes-vous admissible ?

Présenter une demande

L'enveloppe du bâtiment

- ✓ Isolation
- ✓ Étanchéité à l'air
- ✓ Réparation/remplacement de portes et fenêtres

Systèmes de chauffage

- ✓ Thermopompes à air
- ✓ Chauffe-eau à thermopompes
- ✓ Systèmes de récupération de chaleur

Dispositifs de régulation

- ✓ Thermostats intelligents ou programmables

Systèmes d'énergie renouvelable

- ✓ Systèmes photovoltaïques solaire
- ✓ Chauffe-eau à l'énergie solaire



Immeuble résidentiel de faible hauteur à Guelph avec un compte des impôts fonciers auprès de la ville



Tous les propriétaires enregistrés du bien immobilier doivent consentir à participer au programme



Le bien n'a pas d'arriérés d'impôt, des privilèges ou des litiges relatifs aux titres fonciers



L'âge du bâtiment doit dépasser les cinq (5) ans.



Les améliorations domiciliaires n'ont pas encore commencé.

1

Vérifiez que vous êtes admissible

2

Effectuez une évaluation de l'efficacité énergétique de votre maison avant rénovations

3

Soumettez votre demande pour approbation

4

Effectuez les améliorations admissibles

5

Effectuez une évaluation de l'efficacité énergétique de votre maison après rénovations

6

Présentez vos factures et le rapport de mise à niveau des rénovations

7

**Recevez votre prêt sans intérêt !**



Scannez le code pour faire votre demande